

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2026

Convocation en date du 15 juillet 2026,

Nombre de délégués en exercice : 42

N° D2026052

**Objet : Compte-rendu des
décisions prises par le Président
dans le cadre de la délégation
d'attribution par le Comité
syndical**

Sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET

Secrétaire de séance : Mme Isabelle FRANCK

Nombre de membres	
En exercice	Votants
42	41
Pour	37
Contre	0
Abstention	4

Présents :

GBA : Jean Pierre ARRAGON – Jean Luc EMIN – Isabelle
FLAMAND - Patrick LEVET – MONTEIRO Rita – Andy NKUNDIKIJE
– Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Christine PIOTTE - Jean
Marc THEVENET

CCPA : Eric BEAUFORT - Béatrice DALMAZ – Jean Louis GUYADER
- Vincent MANCUSO – Serge MERLE - Laurent REYMONT
BABOLAT – Jean Marc RIGAUD - Fabien THOMAZET

CCD : Jean Paul COURRIER – Isabelle DUBOIS – Patrick MATHIAS
- Christophe MONIER

CCMP : Georges BAULMONT – Valérie BERGER - Claude
CHARTON

3 CM : Philippe BELAIR – Franck GENILLON

CCBS : Eric DIOCHON - Philippe PLENARD – Dominique SAVOT

CCV : Claude JACQUET

Excusés remplacés par le suppléant :

GBA : Bernard BIENVENU remplacé par Isabelle FRANCK

CCD : Caroline BASTOUL remplacée par Nathalie SCHAEFFER

3CM : Jean Christophe DETRE remplacé par Gontran BROZZONI

RAPC : Vincent BOURDEAUDUCQ remplacé par Angie AIME

Excusés ayant donnés procuration :

GBA : Christelle BERARDAN pouvoir à Christine PIOTTE –

Jonathan GINDRE pouvoir à Thierry PALLEGOIX – Benjamin

RAQUIN pouvoir à Patrick LEVET – Jean Luc ROUX pouvoir à
Andy NKUNDIKIJE

CCPA : Frédéric TOSEL pouvoir à Jean Louis GUYADER

RAPC : Christophe FOURNIER pouvoir à Angie AIME

Excusés :

HBA : Laurent COMTET

Monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées par le Comité syndical au Président depuis le 27 mai 2026.

DATE	Type de décision	Objet	Montant
05/06/2026	Arrêté de délégation de fonctions	M. Nkundikije, 1er Vice-président délégué à l'évolution de la compétence traitement	
05/06/2026	Arrêté de délégation de fonctions	M. Merle, 2ème Vice-président délégué à l'animation du territoire	
05/06/2026	Arrêté de délégation de fonctions	M. Monier, 3ème Vice-président délégué aux finances	
05/06/2026	Arrêté de délégation de fonctions	M. Plénard, 4ème Vice-président délégué à l'exploitation des sites extérieurs	
05/06/2026	AR2026031 - Arrêté de délégation de fonctions	M. Genillon, 5ème Vice-président délégué à l'exploitation et aux travaux neufs sur le pôle de traitement et valorisation de La Tienne	
05/06/2026	AR2026032 - Arrêté de délégation de fonctions	M. Baulmont, 6ème Vice-président délégué à l'administration générale et aux RH	
05/06/2026	AR2026033 - Arrêté de délégation de fonctions	M. Fournier, 7ème Vice-président délégué à la gestion du risque environnemental	
05/06/2026	AR2026034 - Arrêté de délégation de fonctions	M. Jacquet, 8ème Vice-président délégué à la communication et à la représentation extérieure	
05/06/2026	AR2026035 - Arrêté de délégation de fonctions	M. Levet, 9ème Vice-président délégué à Ovade et à l'UPE	
05/06/2026	AR2026036 - Arrêté de délégation de fonctions	M. Mancuso, 10ème Vice-président délégué aux relations et coopérations intersyndicales	
08/06/2026	AR2026037 - Arrêté de délégation de signature à des agents d'Organom		
13/07/2026	Commande publique	Avenant n°3 au marché n°202200100 Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux divers sur le site de La Tienne	13 070€ HT

Le Comité syndical,
 Oui l'exposé du rapporteur,
 Après en avoir délibéré,
 A 37 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises depuis le 27 mai 2026.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits.

Bernard PERRET
 Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.